

ARRÊTE n° 2026138
PORTANT AUTORISATION D'UNE
VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° **96-603** du *5 juillet 1996* relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° **96-1097** du *16 décembre 1996* et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le **15 juillet 2026** par Madame **Chantal VAUTHIER**, pour une vente au déballage lors de « **vide maison** » du **14 au 16 aout 2026** ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame **Chantal VAUTHIER**, pour une vente au déballage lors de « **vide maison** » du **14 au 16 aout 2026**.

La vente se fera à son domicile au 92 rue de la porte d'en haut, 01800 Pérouges.
Les marchandises sont : - **vaisselles, bibelots, petits meubles...**

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Madame Chantal VAUTHIER.

Fait à PÉROUGES le 27 juillet 2026

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

